

**Résolution de la Commission Exécutive  
de la Section Fédérale Nationale Force Ouvrière  
du 8 février 2017**

L'AFPA est en danger, aujourd'hui, plus que jamais !

La Commission Exécutive, réunie ce mercredi 8 février 2017, fidèle aux résolutions de son Congrès d'octobre 2016 à Gravelines, ainsi qu'aux différentes résolutions précédentes prises depuis plusieurs années, revendique l'arrêt immédiat de la mise en œuvre des dispositions statutaires nouvelles menant au démantèlement de l'AFPA.

En effet, la Commission Exécutive constate que ce processus connaît une accélération significative depuis la création de l'EPIC et de ses filiales au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

La Commission Exécutive observe que :

- Les directions générales et les gouvernements successifs continuent de s'acharner et d'amplifier la banalisation de l'AFPA avec, depuis le 31 décembre 2016 la fin de l'Association et par la suite la création d'un EPIC doté de 2 filiales à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017: c'est la privatisation et la régionalisation annoncées de notre AFPA, au sein d'une Formation Professionnelle définitivement abandonnée au secteur marchand.
- L'ordonnance n° 2016-1519 du 10 novembre 2016 portant création, au sein du service public de l'emploi, de l'établissement public chargé de la formation professionnelle des adultes ainsi que le décret d'application n° 2016-1539 du 15 novembre 2016, tels que rédigés à ce jour, donnent la possibilité de créer autant de filiales que de régions.

La Commission Exécutive de la Section Fédérale Nationale Force Ouvrière de la Formation Professionnelle des Adultes, constate que, quel que soit le statut de l'AFPA, la situation continue de se dégrader. Elle est aujourd'hui catastrophique, économiquement et en termes d'activité.

La Commission Exécutive dénonce les évolutions statutaires de l'AFPA en un EPIC et deux filiales. En effet, elles ne font que poursuivre et accompagner le démantèlement annoncé de l'AFPA.

La Commission Exécutive constate :

- Un chiffre d'affaires qui ne cesse de s'effondrer, cela malgré un plan « 500 000 » qui n'a servi qu'à limiter sa décroissance,
- Une trésorerie dans un état critique depuis 2012 et qui ne cesse de dégrader,
- Une L'activité dédiée aux demandeurs d'emploi qui continue de baisser inexorablement,
- La poursuite de la politique de gel des salaires depuis 2012,
- La poursuite de la politique de non remplacement des CDI : les départs « naturels » annuels ne suffisent plus pour équilibrer un budget perpétuellement en baisse,
- Des emplois précaires qui augmentent significativement et de façon constante,
- Des conditions de travail qui continuent à se dégrader, mettant des personnels dans une situation permanente « d'épuisement professionnel »,
- Qu'aucun plan de développement de l'activité n'est présenté par la Direction...

Ainsi, la Commission Exécutive constate qu'il n'y a pas d'autre issue que le retour à des financements publics de l'Etat permettant à l'AFPA de revenir à ses missions traditionnelles de service public, préparant les stagiaires, demandeurs d'emploi ou salariés en reconversion, à des Titres Professionnels nationaux validés par les Commissions paritaires consultatives nationales, reconnus dans les conventions collectives, ouvrant ainsi droit à des salaires minimums décents.

En conséquence, la Commission Exécutive, en conformité avec les résolutions du Congrès d'octobre 2016 à Gravelines, revendique :

- L'abrogation de la loi de 2004 qui concerne l'AFPA et de la loi de 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale,
- Le maintien d'une AFPA une, indivisible, nationale et de service public, sans filiale et sous financement de l'Etat pour ses activités en direction des demandeurs d'emploi,
- L'arrêt de la politique de non remplacement des départs et l'embauche du personnel nécessaire en CDI pour le bon fonctionnement de l'AFPA,
- L'ouverture de négociations dignes de ce nom sur les salaires, les conditions de travail, le droit syndical...

La Commission Exécutive exige que, quel que soit le résultat des élections présidentielles et législatives prochaines, la Formation Professionnelle, reconnue obligation d'Etat depuis 1959, et inscrite comme outil de la promotion sociale dans le Code du Travail depuis 1971, reste un des devoirs de l'Etat envers les citoyens.

A ce titre, le maintien et le développement de l'AFPA, seul organisme ayant une mission de service public dans le secteur, membre du Service Public national de l'Emploi, doivent être garantis par l'Etat, en conformité avec les obligations constitutionnelles.

La Commission Exécutive, plus que jamais, porte la revendication qui a présidé aux actions de grève et de manifestations des personnels lors des journées de novembre 2012 et d'avril 2015 :

**« Sauver l'AFPA, un devoir de l'Etat » !**

Dans le cadre de la défense des Services Publics, la Commission Exécutive s'associe à sa Confédération et sa Fédération à la grève du 7 mars 2017.

La Commission Exécutive appelle donc à la tenue d'assemblées générales et à la mobilisation, jusqu'à la grève, pour :

- Sauver l'AFPA,
- Des augmentations générales de salaire
- L'amélioration des conditions de travail.
- L'abrogation de la loi travail,

consciente que sans Service Public ou avec des Services Publics anémiés, les valeurs républicaines tendent à disparaître définitivement.

La Commission Exécutive rappelle que le Service Public de la Formation Professionnelle des Adultes a permis, depuis la Libération et pour des générations de demandeurs d'emplois et de salariés, de s'insérer de façon pérenne dans le monde du travail et dans la vie sociale tout en fournissant au pays les travailleurs qualifiés dont il a plus que jamais besoin pour son développement.

La Commission Exécutive déclare que, défendre ces acquis républicains, c'est aussi défendre l'idée pour laquelle tous et chacun des salariés de l'AFPA, en premier lieu les militants de Force Ouvrière, sont entrés et travaillent à l'AFPA.